



Championnat de Ligue Jeunes individuel des Hauts de France 2024 - 2025

Préambule

Le présent règlement se conforme aux règlements FFE du Championnat de France Jeunes.

Le Championnat de Ligue Jeunes est ouvert aux licenciés français, ainsi qu'aux étrangers scolarisés et licenciés en France. Dans ce deuxième cas, la licence doit être prise auprès de la FFE au plus tard le 30 novembre de la saison en cours.

Le Championnat Ligue Jeunes individuel des Hauts de France est gratuit et se déroule par zone interdépartementale (ZID). Si l'une des deux ZID est dans l'incapacité d'accueillir ce championnat, la Ligue organisera les deux Championnats de ZID sur un seul et même lieu. Dans ce cas, les tournois regrouperont les deux ZID mais chacune d'elles gardera ses quotas de qualifiés.

La Ligue des Hauts de France est divisée en 2 ZID, chacune reprenant les contours des anciennes régions :
ZID HDF NORD : départements 59 et 62
ZID HDF SUD : départements 02 ; 60 et 80

Dans ce règlement les termes « joueur » et « il », lorsque cet article fait référence à une personne, s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.

Article 1. Critère de participation et licence

Les Championnats de Ligue Jeunes par ZID sont ouverts à tout joueur de catégories U8 à U20 (Petits-Poussins à Juniors) de la Ligue des Hauts de France qualifiés à l'issue des différents Championnats Départementaux Jeunes.

Seront qualifiés tous les joueurs et toutes les joueuses qui obtiendront, au moins, la moitié des points au Championnat Départemental Jeunes.

Avec les minimas suivants : 5 qualifiés minimum (en mixte et en féminine) pour chaque catégorie ayant plus de 5 licences A selon la répartition par département publiée par la FFE , et 3 qualifiés minimum pour les départements à moins de 6 licences A par catégorie.

Les championnes et champions de Ligue de la saison 2023-2024 sont qualifiés d'office au championnat de Ligue par Zid 2024-2025.

Les inscriptions sont transmises par l'intermédiaire de chaque club selon les indications du formulaire d'inscription.

Les joueurs doivent être obligatoirement titulaires d'une Licence A ou d'une licence B pour les catégories U8 et U10.

Qualifications supplémentaires :



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Siège social : 52, rue de Soubise 59140 Dunkerque

N° déclaration Sous-préfecture : **W594007804**

<http://ehdf.fr>

Siret : **822 874 970 0020**

À titre très exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les CDJE au moins une semaine avant, la direction de la compétition peut accorder quelques places supplémentaires. Ces places concernent uniquement les jeunes ayant été empêchés de tenter de se qualifier via la procédure qualificative à la suite de situations particulières (raisons médicales, mutation des parents, championnats internationaux etc.).

Les qualifiés d'office pour les Championnats de France Jeunes peuvent participer aux Championnats de Ligue par ZID.

Dates et Lieu du Championnat 2024 – 2025 : du samedi 21 au lundi 23 décembre 2024

Pour la Zid Nord :

Salle de L'ATELIER

81, rue des Piats 59200 Tourcoing

Pour la Zid Sud :

Maison Pour Tous

rue Charles Verecques (à côté du stade) 80390 Fressenneville

Article 2. Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE, en vigueur à la date du Championnat, et sont applicables à toutes les parties.

Les appariements se font :

- soit au « système Suisse » (version la plus classique, Règles C.04 FIDE) ;
- soit au « système Toutes Rondes », selon les « Tables de Berger », si le nombre de participants d'une catégorie n'est pas suffisant.

Sont appariés à la première ronde les joueurs ayant fait contrôler leur licence le 1^{er} jour de la compétition avant l'heure indiquée. Tout joueur retardataire sera apparié à la 2^{ème} ronde.

Article 3. Cadences

Grandes catégories : U12 à U20

La cadence est de 50 minutes + 10 secondes par coup.

La notation est obligatoire pour chaque joueur jusqu'à ce qu'il reste moins de 5 minutes à sa pendule et les parties comptent pour le classement Elo FIDE (pour les parties où les deux joueurs sont classés en dessous de 1800).



Petites catégories : U8 - U10 et Open Parallèle

La cadence est de 30 minutes + 10 secondes par coup. La notation est facultative et les parties comptent pour le classement Elo FIDE rapide.

La notation sera obligatoire pour tous les joueurs au Championnat de France.

Article 4. Tournois

Les joueurs sont répartis dans 7 tournois mixtes :

- U8 (PPO) - U10 (POU) - U12 (PUP) - U14 (BEN) - U16 (MIN) - U18 (CAD) - U20 (JUN)

Les tournois U18 et U20 peuvent être regroupés en un seul tournoi si les effectifs sont insuffisants.

Un open parallèle (facultatif) est ouvert aux joueurs et joueuses de U8 à U16, ayant participé aux phases départementales qui ne sont pas qualifiés. Il se joue à la même cadence, aux mêmes dates et mêmes horaires que les tournois U8 et U10

Article 5. Horaires prévisionnels

Tournois U12 (PUP) à U20 (JUN)	Tournois U8 (PPO) et U10 (POU) ET Open parallèle (U8 à U16)
1ère journée samedi 21 décembre 2024 Pointage des licences de 13h00 à 13h30 Ronde 1 à 14h00 Ronde 2 à 16h30	
2ème journée Dimanche 22 décembre 2024 Ronde 3 à 10h00 Ronde 4 à 13h30 Ronde 5 à 16h00	1ère journée Dimanche 22 décembre 2024 Pointage des licences de 9h00 à 09h30 Ronde 1 à 10h00 Ronde 2 à 11h30 Ronde 3 à 14h30 Ronde 4 à 16h00
3ème journée Lundi 23 décembre 2024 Ronde 6 à 10h00 Ronde 7 à 13h30	2ème journée Lundi 23 décembre 2024 Ronde 5 à 10h00 Ronde 6 à 11h30 Ronde 7 à 13h30
Remise des prix lundi 23 décembre dès que possible à partir de 16h00	



Un joueur peut avoir jusqu'à **20 min** de retard au début de la partie. Au-delà, la partie est perdue par forfait, sauf si l'arbitre en décide autrement.

Article 6. Titres régionaux

Les titres mixtes de Champion ou Championne et Vice-Champion ou Vice-Championne de zone interdépartementale (ZID), sont respectivement attribués au 1er et au 2ème joueurs ou joueuses de chaque catégorie.

Les titres de Championne et Vice-Championne de zone interdépartementale (ZID) sont respectivement attribués à la 1^{ère} et à la 2ème joueuses de chaque catégorie.

Seul un joueur qualifié d'office aux Championnats de France Jeunes peut bénéficier d'un surclassement accordé par la Commission Jeunes de la Ligue. Dans ce cas, il participe donc au tournoi d'une catégorie d'âge supérieure à la sienne et ne pourra prétendre qu'au titre de cette catégorie.

Article 7. Les qualifiés pour les Championnats de France

Les quotas de qualifiés garçons et filles pour chaque catégorie sont calculés par la FFE, en fonction des effectifs licenciés A au 31 août en première année de la catégorie concernée et deuxième année de la catégorie précédente.

Lorsque , sur une des deux ZID, dans une catégorie, le quota de qualifiés par la FFE n'est pas atteint, les places vacantes peuvent être attribuées à l'autre ZID.

Pour les Championnats de France Jeunes 2025, les quotas par ZID sont indiqués en annexe

Conformément à l'article 2.4 du règlement du Championnat de France Jeunes, les joueuses qui se qualifient en « Mixte » et en « Féminin » doivent préciser si elles souhaitent se qualifier pour le tournoi « Mixte » ou « Féminin » du Championnat de France dès la fin du Championnat de Ligue.

Les joueurs et joueuses qui se qualifieront pour le Championnat de France devront confirmer leur participation directement auprès de la ffe, dès ouverture des inscriptions et devront informer la Ligue en cas de désistement, afin que celle-ci puisse procéder aux éventuels repêchages dans les plus brefs délais.

Article 8. Classements

Le classement des qualifiés et des remplaçants pour les Championnats de France est établie sur la seule base de la grille américaine ou grille de Berger générée par le logiciel PAPI, sous le contrôle de l'arbitre principal.

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Le départage se fait en utilisant dans l'ordre pour un tournoi au « système Suisse » :

- Le Buchholz Tronqué ,
- Le Buchholz ,
- La Performance.



Dans le cas d'un tournoi « Toutes rondes » :

- Le Sonneborn-Berger ,
- Le Koya ,
- La Performance.

*Pour le calcul du **Buchholz / Sonneborn Berger** dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.8 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023*

Article 9. Choix des arbitres

L'arbitre principal, au moins AF02, est désigné par le Président de la Ligue, sur proposition du Directeur Régional de l'Arbitrage. Il constitue son équipe d'arbitres selon le nombre de participants.

Les arbitres officiant lors des Championnats de Ligue Jeunes doivent appliquer scrupuleusement et intégralement l'ensemble du présent règlement, du contrôle des licences au respect des cadences. Ils sont particulièrement attentifs, s'agissant d'une compétition recevant de très jeunes joueurs, aux ingérences éventuelles des adultes dans le cours du jeu ou le déroulement du Championnat.

Article 10. Commission d'appel

Une commission d'appel est constituée au début du Championnat, sa composition est la suivante :

- L'arbitre principal* ou un représentant* qu'il aura désigné,
- Le Directeur* Régional des Jeunes ou son représentant,
- L'organisateur* ou son représentant,

** ces termes s'entendent aussi bien au masculin qu'au féminin.*

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question pouvant l'impliquer directement ou impliquer un joueur de son propre club.

Article 11. Règles sanitaires

Les Championnats se déroulent selon les règles sanitaires gouvernementales, préfectorales, locales et fédérales en vigueur aux dates auxquelles ils se disputent.

Règlement validé par la CTF le 20/10/2024

Le président de Ligue

L'arbitre principal